



Département de l'Eure
MAIRIE DE LA HAYE MALHERBE

Téléphone 02.32.50.61.30

mairie.lhm@free.fr

Site internet : www.lahayemalherbe.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
de la réunion du Lundi 08 Janvier 2024



Affichage

Etabli en application des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur



Séance du Lundi 08 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois et le Lundi 08 Janvier 2024 à dix-huit heures trente minutes.

Le conseil municipal légalement convoqué, *le Vendredi 29 Décembre 2023*, s'est réuni à la Mairie, **cette séance est ouverte au public**, dans le respect des mesures barrières et des règles de distanciation sociale sous la présidence de Monsieur Serge MARAIS, Maire.

Monsieur Le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Étaient présents : MARAIS Serge, LOUET Eric, BRÉANT Amélia, HACVILLE José, ANGOT Marc, BARON Christel, LABORDE Jean-François, LAUDREL Jean-Yves, LETELLIER Hervé, POMARD Nathalie, POULIQUEN Jean-Pierre, SEYMOUR Jean-Marc

Absents excusés : Béatrice CORMON donne pouvoir à Christel BARON, HEUDEBOURG Lynda donne pouvoir à Serge MARAIS, HEURTEAU Mickaël (pas de pouvoir)

Nathalie POMARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du Lundi 20 Novembre 2023. Le Conseil Municipal approuve.

Monsieur Le Maire donne la lecture de l'ordre du jour et demande à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire, ce qui est accepté.

Point supplémentaire :

Renforcement de canalisation pour la D.E.C.I



Délibération n° 2024 – 01/08-0001

Rapporteur : Serge MARAIS

**Validation de la modification de l'enveloppe budgétaire du projet restaurant scolaire –
Ecole J-P BARBE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 Octobre 2023, la société Boucles de Seine avait été sélectionnée dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre de la construction du restaurant

scolaire. Une étude de prix plus précise a été envoyée par la société Boucles de Seine dont les grands postes sont les suivants :

Les engagements en dépenses H.T :

- Maître d'œuvre	:	140 285.00 €
- Etudes complémentaires/ frais annexes	:	131 707.00 €
- Travaux :	:	<u>1 395 900.00 €</u>
- Total H.T :	:	<u>1 667 892.00 €</u>

Il convient que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'évolution des montants.

La limite de dépôt des DETR est fixée au 14/01/2024, il faut donc valider rapidement les montants

Les panneaux photo-voltaïques et le parking ont été intégrés au budget.

Les entreprises essaient de se placer au plus juste, les prix paraissent en baisse.

Mr LETELLIER demande si le département subventionne ?

Monsieur le Maire répond que la demande a été faite l'année dernière et qu'il va demander de faire un courrier d'anticipation de réception des subventions.

Monsieur le Maire montre le tableau de financement, il propose d'envoyer le tableau aux personnes intéressées.

Le tableau a été fourni par le département pour la demande de DETR, tout doit être identique, sur la délibération.

Le FCTVA sera aux alentours de 200 K€ mais sera versé que 2 ans plus tard, peut-être faudrait-il augmenter la ligne de trésorerie pour pallier à la dépense.

Monsieur le Maire s'inquiète que le projet ne satisfasse pas les financeurs et que nous soyons obligés de modifier le plan.

Mr HACVILLE demande à revoir le détail des lots.

Monsieur le Maire propose de faire des économies sur quelques dépenses si besoin (à étudier en temps voulu)

Monsieur le Maire déplore que les tables et chaises ne peuvent pas être subventionnés sur le même projet.

Monsieur le Maire montre le plan du projet proposé par BDS pour les personnes qui n'ont pas pu venir lors des réunions précédentes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** la modification des montants des engagements détaillés ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au programme 208 du budget primitif 2024

Délibération n° 2024 – 01/08-0002

Rapporteur : Serge MARAIS

Autorisation de demandes de toutes subventions nécessaires au financement du projet restaurant scolaire – Ecole J-P BARBE

Monsieur le Maire indique que suite au plan de financement du restaurant scolaire, les membres du Conseil Municipal doivent délibérer sur les montants des subventions à demander :

Le Financement des travaux se décompose ainsi :

Objet	Pourcentage	Montant
DETR	32.93 %	549 300.00 €
Conseil départemental	35.07 %	585 000.00 €
FDC (fond de concours)	11.99 %	200 000.00 €
Emprunt	20 %	333 592.00 €
Total H.T		1 667 892.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau plan de financement proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 2024 – 01/08-0003

Rapporteur : Eric LOUET

Renforcement de canalisation pour la D.E.C.I

Afin d'obtenir le débit suffisant au niveau de plusieurs poteaux incendie, il est nécessaire de renforcer le diamètre des canalisations.

Pour cela, l'Agglomération Seine Eure a effectué une étude sur plusieurs canalisations et a fourni des devis précisant le coût à la charge de la commune du renforcement des canalisations.

Ce coût est estimé à **80 832.40 € HT**. Il est proposé de programmer cette dépense sur 3 ans comme cela a été fait pour l'installation des poteaux incendie déjà délibérée le 20 Novembre 2023 et de déposer une demande de subvention D E T R et de fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine Eure.

Mr LOUET informe qu'une nouvelle demande DETR doit être faite avant la semaine prochaine.

L'Agglomération a fait faire une étude par le service du cycle de l'eau, certains points sur La Vallée n'ont pas pu être étudié car il faut les étudier avec Terres de Bord.

Les devis ont été faits par la SADE, via un accord cadre. Dans certains cas, l'Agglomération prend en charge les travaux si les canalisations sont vraiment très anciennes.

Le département peut prendre en charge pour la DECI, ils financent aussi le renforcement de la défense incendie.

Mr LETELLIER demande s'il y aura des subventions pour les travaux futurs de La Vallée qui seront étudiés avec Terres de Bord.

Mr LOUET répond que la rue des tilleuls et le chemin des Bertins sont intégrés à l'étude actuelle.

Mr LETELLIER rappelle que le chemin des Mommins est approvisionné par le chemin des Bertins

Mr LABORDE demande ce qui est prévu sur le centre bourg.

Sur le centre-bourg : sont prévues Rue chanceuse, à l'intérieur de la rue (+ changement de canalisation) Rue des plants, pris en charge par l'agglomération (60K€), à charge de la commune 14 K€,

Mr LETELLIER dit Rue Grande La Vallée, chemin des Bertins (bouche à côté du transformateur)

Mr LABORDE dit qu'ils ont oublié la rue du val martin

Mr LOUET répond qu'un contrôle sera refait avec VEOLIA

Mr LABORDE demande si VEOLIA ne pourrait pas faire un contrôle avant vendredi, par crainte de devoir financer les points oubliés directement par la commune. Voir éventuellement avec le SDIS

Monsieur le Maire ne pense pas avoir un devis pour la fin de semaine.

Mr LOUET demande quels seraient les autres endroits – à voir

Mr LABORDE pense que le surpresseur n'est pas assez sûr, que la pression ne soit pas suffisante.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de bouche à changer rue du val martin, et donc que nous ne pourrions pas demander de renforcement.

Mr LOUET rajoute que l'agglomération a des surprises et qu'il faut continuer à faire des sondages

Monsieur le Maire demande si chiffrage pour Camp des ventes.

Sur la demande subvention qui a été faite, département est d'accord pour une subvention de 33 K€.

Mr LOUET rappelle que le projet est sur 3 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions afin de financer les travaux (DETR, Fonds de Concours Communauté d'Agglomération Seine-Eure)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'une armoire sera offerte par un administré, l'offre sera acceptée sans délibération, don à la commune au décès de la personne.

Mr LABORDE rappelle qu'il faut travailler sur le Plan communal de sauvegarde ?
Monsieur le Maire s'y attelle

Mr LABORDE demande une réunion de la commission d'urbanisme pour discuter du problème du chemin des Forrières

Mr SEYMOUR souhaite faire une réunion pour valider le bulletin communal, Monsieur le Maire doit finir la partie financière. Suite au boitage fait courant du dernier trimestre auprès des administrés et les réponses reçues, il faut prévoir une impression de 100 exemplaires.

Fin de la séance à 20h00

~~~~~

Le Maire,

Serge MARAIS

